

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 6 juin 2018

Rapport de la commission des finances sur les comptes 2017  
de la commune de Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 53, alinéa 4, let. b du règlement du Conseil communal, la commission des finances a analysé les comptes 2017 présentés par la Municipalité et vous fait part de ses observations.

La commission s'est réunie à six reprises pour l'examen des comptes, dont le 16 avril 2018 en présence MM. Eric Küng, municipal responsable des finances et Bernard Moreillon, boursier communal. Nous les remercions de leur collaboration, des réponses et éclairages qu'ils nous ont apportés.

Comme à l'accoutumée, la commission s'est intéressée à analyser les écarts observés entre le budget et les comptes, ainsi qu'à une comparaison avec les comptes de l'année précédente.

## **1. Contrôle des comptes 2017**

Le contrôle des comptes 2017 de la commune de Payerne a été réalisé par le bureau fiduciaire Berney & associés SA à Lausanne. Le rapport de révision ne fait apparaître aucune forme d'irrégularité ou de problème de comptabilisation.

Cependant, lors de la consultation de ce rapport, nous avons relevé un point mentionné par le bureau fiduciaire sur le système de contrôle interne précisant que celui-ci existe, mais n'est pas documenté. Conformément à la loi sur les communes, le département des institutions et de la sécurité encourage les communes à mettre en œuvre un système de contrôle interne afin que celui-ci soit opérationnel lors de l'entrée en vigueur du Modèle de Compte Harmonisé 2 (MCH2).

## **2. Analyse des comptes et situation financière**

### **2.1. Résultat du compte financier**

Alors que le budget proposé par la Municipalité prévoyait pour l'année 2017 un excédent de charges de **CHF 1'410'416.-**, le résultat du compte de fonctionnement 2017, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de **CHF 52'641.47**

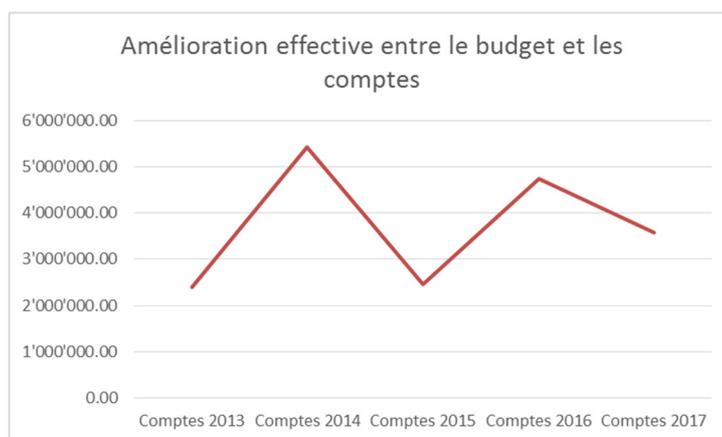
En réalité et afin de comparer ce qui est comparable, cet excédent doit être corrigé aux charges par des attributions à provision et des amortissements supplémentaires pour un montant total de **CHF 2'174'641.47**

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Différence	
				s/comptes 2016	s/budget 2017
Charges	43'805'854.42	43'857'076.-	43'880'082.33	74'227.91	23'006.33
Revenus	46'450'302.90	42'446'660.-	46'054'723.80	- 395'579.10	3'608'063.80
Résultats	2'644'448.48	- 1'410'416.-	2'174'641.47	- 469'807.01	3'585'057.47

L'analyse de ces résultats suscite les commentaires suivants :

Par rapport au budget 2017 :

- Le compte de fonctionnement 2017 se solde par un excédent de revenus de **CHF 2'174'641.47**
- Les charges ont augmenté de **CHF 23'006.33**, soit 0,05 % en comparaison du budget.
- Les revenus ont progressé de **CHF 3'608'063.80**, soit 8,5 % en comparaison du budget.
- Le résultat comptable 2017 nous montre une amélioration effective de **CHF 3'585'057.47** par rapport au budget 2017. Cette différence interpelle une nouvelle fois la commission des finances qui souhaite tendre, à terme, vers une meilleure adéquation entre les budgets et les comptes annuels.



Par rapport aux comptes 2016 :

- Les charges ont augmenté de CHF 74'227.91, soit 0,17 %.
- Les revenus ont diminué de CHF 395'579.10, soit - 0,85 %.
- Le résultat comptable 2017 nous montre une diminution effective de CHF 469'807.01

La comparaison des comptes 2017 par rapport aux comptes 2016 montre que l'évolution est plus ou moins similaire entre les charges et les revenus. Ce qui n'est pas le cas si l'on compare comptes et budget 2017.

Il faut préciser que les comptes 2016 ont bénéficié d'un impôt exceptionnel sur les successions de plus de 1.2 million, ceci pour comprendre le recul de revenus en 2017.

## 2.2. Les principaux ratios

Afin de cerner l'évolution de la santé financière de la commune, la commission des finances a, comme les années précédentes, demandé au boursier de calculer les différents indicateurs financiers utiles à l'analyse des finances communales.

L'évolution de ces ratios pour les années 2014 à 2017 se présente de la manière suivante :

Ratio	2014	2015	2016	2017	Cible <sup>1</sup>	Appréciation
Financement de l'endettement	57,44	66,48	163,53	139,84	> 15	Bon
Capacité d'autofinancement	17,22	12,66	18,60	15,91	> 20	Insuffisante
Degré d'autofinancement	-211,26	962,01	148,7	100,57	> 80	Bon
Quotité d'intérêts	1,19	1,08	1,01	0,93	< 3	Faible charge
Quotité de la dette brute	111	103	81	80,16	de 50 à 100	Bon
Dette (nette) par habitant	1'312.50	818.86	553.00	525.00		En diminution

Il convient en particulier de mettre en exergue les indicateurs suivants:

- La capacité d'autofinancement de la commune, soit la capacité de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt, demeure toujours insuffisante. La commune de Payerne ne dégage toujours pas suffisamment de recettes pour financer de manière appropriée ses investissements ou pour rembourser ses engagements.
- En ce qui concerne la quotité d'intérêt, l'appréciation a évolué de charge moyenne à faible charge (<1).
- La dette nette par habitant poursuit sa diminution.

### 3. Attributions aux réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2017

La Municipalité a, après avoir consulté la commission des finances, attribué la majeure partie du résultat de l'exercice 2017 aux amortissements et provisions supplémentaires suivants :

	Compte	Montant
<u>Amortissements supplémentaires</u>		
Frais d'études pour la restauration de l'Abbatiale PM 03 et 09/2005	3532.3321.00	52'000.00
Mise en réseau des bâtiments PM 05/2012	190.3321.00	90'000.00
Mise en réseau des bâtiments PM 05/2012	3500.3321.00	180'000.00

<sup>1</sup> A noter que les valeurs cibles ci-dessus représentent des seuils minimaux à atteindre et non des buts en soi.

#### Attributions à provision

Investissements futurs	210.3809.01	300'000.00
Lignes urbaines	210.3809.01	100'000.00
Place de jeux universelle	440.3804.00	100'000.00
Café du Marché	3514.3803.00	500'000.00
Avenue du Général Jomini	430.3804.00	300'000.00
Piscine – Camping Payerne	210.3809.01	500'000.00

Total 2'122'000.00

L'attribution de 15 % de l'excédent effectif à des amortissements supplémentaires proposés par la Municipalité aura une influence uniquement sur les amortissements 2019 pour un montant de CHF 201'000.--.

#### **4. Principaux écarts mis en évidence entre les comptes et le budget 2017**

Principales augmentations de revenus :

- Impôts CHF 1'842'036.13 dont CHF 1'038'703.63 Impôts personnes physiques et impôts à la source
- Péréquation 2017 CHF 412'068.00 (décompte définitif)
- Ventes macarons CHF 83'515.00
- Amendes CHF 147'982.00

Principales diminutions de charges :

- ASIPE CHF 139'998.55

#### **5. Péréquation intercommunale et charges liées principales**

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Différence en francs		Différence en pour-cent
					Budget	Comptes	
Péréquation financière	4'400'699.-	4'518'129.-	4'393'533.-	5'142'065.-	748'532.-	623'936.-	+ 13,8 %
Facture sociale	3'864'626.-	4'350'500.-	4'169'310.-	4'525'988.-	356'678.-	175'487.-	+ 4 %
Réforme policière	717'043.-	719'283.-	714'599.-	694'383.-	- 20'216.-	-24'900.-	- 3,5 %
<b>Total</b>						<b>+ 473'349.-</b>	

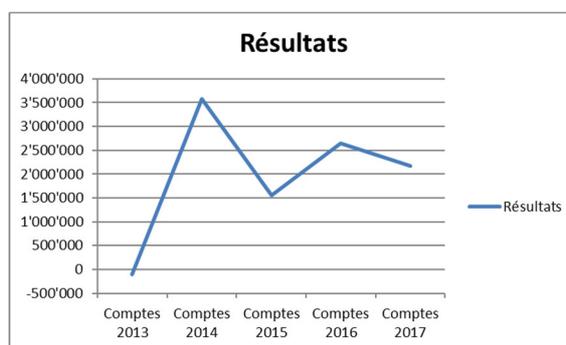
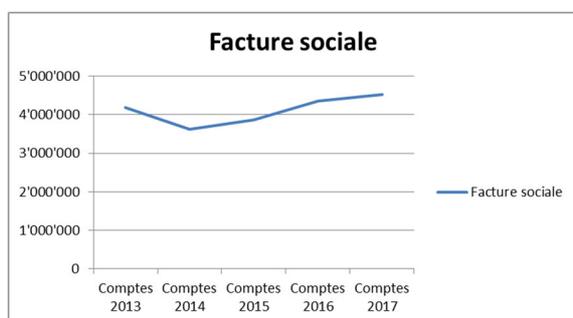
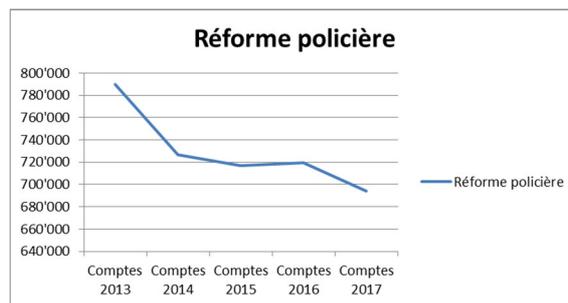
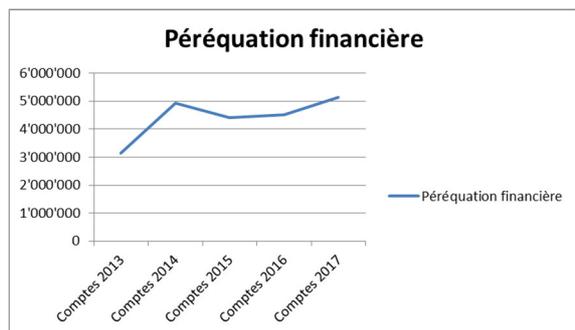
#### **Revenus / Charges**

Les chiffres relatifs à la loi sur les écoles de musique sont donnés à titre d'information

Le décompte final des péréquations relatif à l'année 2017 (porté en compte en 2017) s'est révélé être positif pour la commune de Payerne. En effet, elle s'est vue rétrocéder le montant suivant:

Péréquation directe (remboursement)	CHF 748'532.-	
Facture sociale	<b>CHF 356'678.-</b>	Augmentation de charge
Réforme policière	CHF <u>20'216.-</u>	
<b>Total</b>	<b>CHF 412'070.-</b>	

L'évolution des charges liées principales sur 5 ans, ainsi que celui du résultat se présente graphiquement de la manière suivante :



L'ensemble de ces chiffres et de ces graphiques suscite les commentaires suivants:

- Le résultat des comptes de la commune est fortement impacté par les décomptes définitifs de la péréquation et de la facture sociale.
- La réforme policière a une tendance à diminuer.
- La facture sociale, si la tendance se poursuit, continuera vraisemblablement à augmenter.
- A noter que depuis 2012, la somme cumulée des résultats avant attributions aux réserves et amortissements supplémentaires se situe à **CHF 12'844'494.16** avec une moyenne annuelle de **CHF 2'140'749.03**.

## 6. Recettes fiscales

A première lecture le chapitre impôts ne laisse apparaître qu'une augmentation modeste des revenus de l'ordre de 0.009% par rapport à l'exercice précédent. Devons toutefois se rappeler que 2016 avait été marquée par une rentrée extraordinaire de plus de CHF 1,2 mio dans le poste "impôts sur les successions et donations". Ce produit extraordinaire a été compensé en 2017 par une augmentation de :

- 7,8% de l'impôt sur les revenus ;
- 8.3% de l'impôt sur la fortune ;
- 10.8% de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales.

Ne disposant pas d'information détaillée sur le sujet, il ne nous est malheureusement pas possible de vous donner les raisons exactes de ces bons résultats. Nous pouvons cependant relever que la bonne conjoncture économique qui a régné durant les derniers exercices, l'augmentation sensible du nombre d'habitants et les 2 points d'impôts supplémentaires appliqués à partir de 2015 ne sont vraisemblablement pas étrangers à l'évolution favorable de ces chiffres.

Nous ne pouvons qu'espérer que cette tendance positive sera corroborée par l'exercice en cours. Rappelons qu'à l'automne 2016, le Conseil communal a accepté, à la demande de la Municipalité, de reconduire le taux d'imposition communal pour les années 2017 et 2018.

## 7. Report de dépenses

Divers travaux et dépenses qui avaient été inscrits au budget n'ont pas été réalisés et ont été portés à provision. Il s'agit de:

110.3809.00	CHF	40'000.-	Administration : révision des statuts
152.3809.00	CHF	22'000.-	Musée création sonore
170.3803.00	CHF	18'000.-	Sports : stade municipal
3506.3803.00	CHF	7'500.-	Bâtiments : chemin Neuf
3550.3803.00	CHF	10'000.-	Bâtiments : Tour Barraud et Remparts
3535.3803.00	CHF	10'000.-	Bâtiments : Halle des Fêtes
3538.3803.00	CHF	4'000.-	Bâtiments : Halle de la Palaz
440.3809.00	CHF	25'000.-	Voirie : statues du Banneret
810.3801.00	CHF	4'000.-	Service des eaux : véhicules
810.3809.00	CHF	25'000.-	Service des eaux : honoraires crédit d'étude
Total	CHF	<u>165'200.-</u>	

La commission des finances s'est également attachée à examiner si les montants mis en provisions dans le cadre des comptes 2016 ont été utilisés en 2017, respectivement si les travaux et études dont l'exécution avait été reportée en 2016 ont été réalisés au cours de l'année 2017.

110.3809.00	CHF	2'700.-	Administration : formation et charte	Pas utilisée
152.3809.00	CHF	15'000.-	Musée création sonore	Pas utilisée
170.3803.00	CHF	20'000.-	Sports : stade municipal	Pas utilisée
3534.3803.00	CHF	5'000.-	Bâtiments : Musée	Pas utilisée
3538.3803.00	CHF	4'000.-	Bâtiments : Halle de la Palaz	Pas utilisée
810.3801.00	CHF	4'000.-	Service des eaux : véhicules	Pas utilisée
323.3803.00	CHF	13'000.-	Forêts : entretien Estivage de Provence	Part. utilisée
321.3803.00	CHF	6'500.-	Forêts : entretien des refuges	Utilisée
610.3801.00	CHF	11'000.-	Police : caméra	Utilisée
Total	Fr.	<u>81'200.-</u>		

Sur un montant total de CHF 81'200.- mis en provision en 2016, CHF 27'500.00 a été employé, soit un peu moins de 34 %.

De même que les travaux et études dont l'exécution avait été reportée depuis le début de la législature.

191.3801.00	CHF	12'000.-	Informatique: télécommunications	Pas utilisée
430.3804.00	CHF	10'000.-	Voirie : chemins, rues, routes	Pas utilisée
431.3804.00	CHF	30'000.-	Voirie : éclairage public	Pas utilisée
3500.3803.00	CHF	10'000.-	Bâtiments : divers	Utilisée
611.3804.00	CHF	41'440.-	Police : signalisation	Utilisée
Total	CHF	<u>103'440.-</u>		

Sur un montant total de CHF 103'440.- mis en provision et pas utilisé depuis le début de la législature, CHF 51'440.- a été employé, soit un peu moins de 50 %.

## 8. Prélèvements sur provisions

Dans le cadre de l'exercice 2017, la Municipalité a procédé à un certain nombre de prélèvements sur provisions ou à des dissolutions de provisions:

110.4801.00	CHF	14'000.00	Administration : mob.et mach.	Dissolution totale
321.4803.00	CHF	6'500.00	Forêts : entretien des refuges	Dissolution totale
331.4803.00	CHF	5'500.00	Vignes : bâtiments	Dissolution totale
3531.4803.00	CHF	25'000.00	Bâtiments : Hôtel de Ville	Dissolution totale
3533.4803.00	CHF	4'000.00	Tribunal & Salle Cluny	Dissolution totale
580.4809.00	CHF	3'000.00	Culte : orgue portatif	Dissolution totale
610.4801.00	CHF	11'000.00	Police : caméra	Dissolution totale
310.4805.00	CHF	2'605.00	Indemnités armasuisse	Dissolution partielle
323.4803.00	CHF	10'000.00	Estivage de Provence	Dissolution partielle
330.4803.00	CHF	10'000.00	Bâtiments : divers	Dissolution partielle
3504.4803.00	CHF	7'000.00	Bâtiments : Vente	Dissolution partielle
670.4803.00	CHF	3'128.60	Abattoirs	Dissolution partielle
Total	CHF	<u>101'733.60</u>		

Il convient de signaler qu'il a été procédé à des prélèvements sur des fonds alimentés par des recettes affectées :

	CHF	114'643.30	PM 02/2015	Pont Guillermaux
	CHF	257'782.25	PM 03/2017	Rue du Simplon
9.280.4630	CHF	<u>372'425.55</u>	Egouts et épuration	Dissolution part. par préavis
	CHF	74'071.80	PM 02/2013	Dérivation Arbogne
	CHF	40'000.00	PM 21/2015	Rue de Savoie
	CHF	118'127.60	PM 19/2016	Rue de Vuary
	CHF	19'070.15	PM 02/2017	Vhc exploitation serv eaux
	CHF	80'155.00	PM 07/2017	Ch. Joli-Clos
9.280.8100	CHF	<u>331'424.55</u>	Eaux travaux futurs	Dissolution part. par préavis
Total	CHF	<u>703'850.10</u>		

En plus, il a été également procédé à des prélèvements sur des fonds de réserve:

9.282.1710	CHF	270'300.00	PM 08/2015	Réfection du Stade
9.282.1900	CHF	71'901.00	PM 06/2017	Migration GEFI
9.282.3500	CHF	52'530.00	PM 14/2004	Tivona
9.282.3532	CHF	352'369.45	PM 08/2016	Abbatiale
9.282.4340	CHF	1'232'000.00	PM 02/2015	Pont Guillermaux

Total CHF1'979'100.45

L'état des provisions et réserves a augmenté de CHF 1'394'170.37 entre 2016 et 2017 dont :

- une augmentation de CHF 568'692.11 (dont CHF 450'000.- Provision débiteurs douteux) pour les fonds de renouvellement et de rénovation ;
- une diminution de CHF 109'920.45 pour les fonds de réserve ;
- le solde pour les recettes affectées.

Nous rappelons ici que l'utilisation des fonds de renouvellement et de rénovation est de compétence municipale alors que l'utilisation d'un fond de réserve doit être approuvée par le Conseil communal.

## 9. MCH2

Les comptes de la Commune de Payerne sont actuellement présentés sur la base d'un dispositif comptable désigné par l'acronyme MCH1 (Modèle de Compte Harmonisé 1). Ce système, publié et recommandé en 1977 par la Conférence des directeurs cantonaux, est inspiré des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) et a été implémenté par le Canton et les Communes dès 1994 en complète coordination avec le modèle appliqué par la Confédération. Dès lors, Payerne applique cette norme conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom du 14 décembre 1979 et actualisé en juillet 2006).

En 2010 le Fonds Monétaire International, dont la Suisse est membre depuis 1992, contraint ses participants à publier une statistique sur leurs finances publiques. Cette décision a pour conséquence de pousser les états concernés à remanier leur présentation comptable afin de simplifier l'obtention d'informations analytiques à buts statistiques. Confédération, cantons et communes sont, dès lors, directement concernés.

Pour mémoire, les objectifs poursuivis par ces modèles de normes sont de remplir les exigences fondamentales suivantes :

- Intégrer et classer toutes les opérations budgétaires, financières ou purement comptables
- Permettre le contrôle et la gestion des recettes et des dépenses
- Servir de support à la prévision et à la planification
- Fournir les informations nécessaires aux décisions politiques
- Garantir un autofinancement approprié des dépenses publiques

A défaut de base légale suisse, la "Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances" recommande de faire évoluer le dispositif existant MCH1 vers le modèle uniformisé MCH2 dans un délai de 10 ans à partir de 2008.

Le canton de Vaud a introduit MCH2 en 2014, parallèlement à l'acquisition et à l'introduction du progiciel de gestion intégré SAP. Il devra encore en coordonner l'implémentation auprès des Communes en marge de l'introduction du Projet fiscal 17 (PF17, de la réforme entreprise au plan de la péréquation intercommunale (LPIC).

Cette situation inhabituelle a fait réagir quelques députés à propos de la pertinence de mener de front un calendrier de planifications aussi intimement liés (cf. : 17\_INT\_059, "Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts – Révision globale de la péréquation intercommunale, une planification à prévoir dès maintenant pour travailler sereinement" et Réponses du CE du 28.03.2018). En prenant connaissance du calendrier prévu par le Canton pour ces trois objets d'importance majeure s'agissant des finances publiques, on doit malheureusement constater le manque de préparation actuelle de toutes les parties dans l'anticipation et la modélisation des effets quantifiables sur les comptes des Communes.

L'avancement de cette implémentation dans tous les cantons et les communes de Suisse est placé sous l'observation attentive du Conseil Suisse de Présentation des Comptes Publics (SRS-CSPCP) à Lausanne.

A cause du Canton, les Communes vaudoises seront donc les dernières de Suisse à finaliser cette implémentation aujourd'hui encore prévue pour 2021. C'est au niveau de l'Autorité de surveillance des finances communales rattachée au Service des communes et du logement, département des institutions et de la sécurité qu'un groupe de travail pilote le projet avec pour objectif de coordonner l'introduction du MCH2 par la publication de textes légaux dès 2019.

La lecture des 21 nouvelles recommandations et des annexes A à H qui composent MCH2, laisse à penser que des effets directs se produiront, non seulement sur les finances de la Commune (par le retraitement des méthodes d'amortissement et de provisionnement des charges ou d'anticipation des produits, de même que par les modifications sur la partie de la présentation des comptes et des publications d'informations y relatives); mais également sur les charges de travail, et les formations

des collaborateurs concernés. Charges financières supplémentaires ou extraordinaires qu'il faudra bien absorber en même temps que la migration informatique décidée en 2017 pour l'adaptation de ses outils logiciels (cf. : préavis 06/2017 Migration GEFI).

A notre connaissance, aucune anticipation n'a été faite sur la partie des coûts liés au projet MCH2, alors que la Commune n'a aucune marge de manœuvre quant aux charges liées à cette nouvelle et inévitable règlementation à venir.

Vu ce qui précède, la Commission des finances encourage vivement la Municipalité à anticiper ce changement et à prendre la mesure que l'implémentation du MCH2 ne manquera pas de produire sur les finances de la Commune (budget, effectifs et formations du personnel).

## **10. Office du Tourisme**

L'Office du Tourisme d'Estavayer-le-Lac / Payerne avait installé en 2015 trois bornes interactives dont deux à Payerne. Suite à la faillite de l'entreprise qui les avaient vendues, un solde de leasing d'un montant de CHF 91'110.60 restait à payer.

Une répartition entre les différents partenaires a été décidée:

- |   |              |
|---|--------------|
| • Participation à fonds perdus Commune de Payerne | CHF 20'000.- |
| • Prêt de la Commune de Payerne                   | CHF 20'000.- |
| • Prêt de la Société de développement de Payerne  | CHF 20'000.- |
| • Prêt de la Société de développement d'Estavayer | CHF 10'000.- |
| • Le solde à la charge de l'Office du Tourisme.   |              |

La commission des finances s'étonne que la commune d'Estavayer ne participe pas également à fonds perdus à la liquidation de ce dossier.

## **11. Révision des statuts**

La Municipalité de Payerne a pour objectif de réviser le statut du personnel communal avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le groupe de travail chargé de ce projet va présenter le 15 juin 2018 le résultat de ces travaux aux collaborateurs. En 2017, CHF 25'380 ont été utilisés pour des prestations externes. Pour 2018, la commune précise que les montants budgétés et provisionnés (CHF 40'000.-) devraient être suffisants pour réaliser les travaux. Toutefois, une certaine incertitude financière subsiste sur l'enveloppe globale nécessaire à la réalisation complète de ce projet. Ceci est dû au fait que le personnel communal n'a pas encore été informé.

La commission des finances souhaite être informée sur l'avancement de ce dossier et des implications financières sur les comptes communaux.

## **12. Fête de lutte**

Il avait été décidé par le Conseil communal que les taxes sur les divertissements liées à cette magnifique fête soient facturées par la commune puis reversées à raison de 50% à la commune d'Estavayer-le-Lac et 50% à la COREB. N'ayant pas trouvé de traces spécifiques en rapport avec ces opérations, la Cofin s'est adressée à la Municipalité pour obtenir des éclaircissements. En réponse, il nous a été précisé que ces opérations figurent dans nos comptes 2016 et ont transité par le compte 210.4062.00 "Taxes sur les divertissements". Le montant de CHF 640'000.— a été facturé en date du 18.11.2016 à Estavayer 2016, puis a été passé dans les transitoires à raison de CHF 320'000.— pour la Ville d'Estavayer et CHF 320'000.— pour la COREB. Ces 2 montants ont finalement été versés en date du 23.05.2017 aux bénéficiaires.

La commission des finances regrette que dans un but de transparence, ces écritures ne figuraient pas de manière explicite dans les comptes communaux.

### **13. Conclusions**

Une fois de plus, la commission des finances constate que la réalité des comptes diffère considérablement de la prévision budgétaire.

Afin d'éviter une mauvaise surprise venant de la péréquation financière, cumulée à un budget déficitaire, la commission des finances **insiste** auprès de la Municipalité afin qu'elle nous présente dans le futur des budgets équilibrés.

Nous invitons la Municipalité à regrouper et à dissoudre dans le cours de cette législature, les fonds de renouvellement et de rénovation qui n'ont pas été utilisés depuis de nombreuses années.

La commission des finances souhaite que la Municipalité anticipe l'introduction du MCH2.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité de Payerne sur la gestion de l'exercice 2017, de l'extrait des comptes 2017, ainsi que du rapport de la fiduciaire, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'approuver les conclusions suivantes :

- accepter les comptes de l'exercice 2017 de la commune de Payerne tels que présentés,
- en donner décharge à la Municipalité,
- en donner décharge à la commission des finances.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

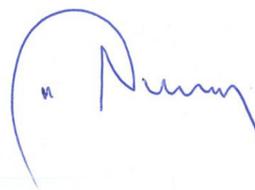
Christian Gauthier – Président  
rapporteur



David Seem



Francis Collaud



Sylvain Quillet



Sébastien Pedroli



Cédric Moullet



Michael Marguet

